

**Grève administrative de rétention des notes votée à l'Université de
Corse Pasquale Paoli en assemblée générale des personnels
le 13 Janvier 2009.**

Refusant la remise en cause du statut national d'enseignant-chercheur, l'assemblée générale de l'université de Corse réunie le 6 janvier 2009, réclame l'abandon du projet de modification du décret statutaire de 1984, qui applique et aggrave encore les dispositions de la loi LRU, ainsi que du projet de décret sur le contrat doctoral unique, qui introduit la notion d'une négociation individualisée entre le doctorant et son établissement et laisse augurer une grande disparité de traitement des collègues concernés.

Ce projet de décret définit un système d'enseignement et de recherche absolument contraire aux idées et aux valeurs auxquelles nous croyons pour l'Université. Nous ne pouvons demander que son abrogation pure et simple.

Pour appuyer cette demande, les enseignants-chercheurs de l'université de Corse et tout le personnel enseignant ou administratif qui souhaite s'y associer entament une grève administrative avec rétention des notes concernant le contrôle continu et le contrôle final du premier semestre. Cette grève est reconductible chaque semaine.

Grève votée à la majorité lors de l'AG du mardi 13 janvier 2009, avec les décomptes suivants :

36 présents

44 voix pour (dont 21 procurations)

1 voix contre (procuration)

13 abstentions

Fait à Corte le 13 janvier 2009.